



## **Bac Pro gestion administration >** **Une attente très grande des collègues**

Ce sont une vingtaine de collègues qui ont participé à la formation organisée par le SNUEP-FSU. En premier lieu, chacun-e a pu s'exprimer pour dresser un état des lieux général de la « rénovation GA ». L'après-midi, les débats se sont recentrés sur les revendications et les actions à mettre en œuvre.

Avant tout, les collègues souhaitent un moratoire du Bac Pro Gestion Administration, dans l'attente et la perspective d' :

- un bilan de cette « rénovation », et même, le cas échéant, d'un bilan des réformes précédentes : passage au BEP MSA, passage au format 3 ans, etc.
- une remise à plat des contenus et méthodes pédagogiques préconisés dans cette « rénovation ».

Dans la mesure où on ne peut interrompre une formation en cours, l'idée serait de s'en tenir pendant

ce moratoire, aux seuls textes « officiels » que sont le RAP (référentiel d'activités professionnelles) et le référentiel de certification, et ne plus répondre aux injonctions, parfois contradictoires et génératrices de travail empêché, émises par les IEN. Les collègues veulent revenir vers des méthodes d'enseignement vidées de leurs orientations « managériales » et plus classiques, arrêter la mise en place de « jeux sérieux » et de scénarii, et souhaitent s'appuyer pour cela sur la revendication de leur liberté pédagogique.

## Sommaire

- |   |   |   |
|---|---|---|
| > Formation professionnelle, la FSU au CSE..... P 2-3 | > Congrès national, appel à contributions ..... P 5 | > Lycée Jehan de Beauce de Chartres.....P 8           |
| > Chantiers Métiers.. P 4-5                           | > Déclaration FSU au CSE du 6 décembre ..... P 6-7  | > Texte Action, CN des 12 et 13 décembre ..... P 9-13 |

## **PROJET DE LOI FORMATION PROFESSIONNELLE : VOLET APPRENTISSAGE >**

**Le projet qui est soumis au CSE, a pour objectif de réformer l'apprentissage afin de faire progresser le nombre d'apprentis de 435 000 à 500 000 d'ici 2017.**

Il propose donc de mettre en place les dispositions législatives pour atteindre ce but. De nombreux plans de relance de l'apprentissage ont déjà été mis en place ces dernières années. Cet objectif n'est pas nouveau puisqu'en 2005, le plan Borloo prônait déjà à l'époque d'atteindre 500 000 apprentis. Force est de constater que malgré les réformes multiples et les sommes considérables engagées chaque année pour l'apprentissage, celui-ci peine à se développer. On pourrait d'ailleurs se demander pourquoi ces difficultés alors que « tous les acteurs souligneraient la pertinence de la pédagogie de l'alternance ainsi que les bonnes performances en termes d'insertion professionnelle ». Serait-ce un manque de publicité, une méconnaissance de ce mode de formation par les jeunes ou par les entreprises ? Nous ne le pensons pas. En effet, pas une semaine se passe sans que l'on puisse voir une affiche, un reportage, une brochure, un article dans un journal qui vante les mérites de l'apprentissage.

**Les réponses sont peut-être à chercher ailleurs :**

- Au niveau du contexte économique. Le développement de l'apprentissage, on le sait est fortement corrélié à la situation économique et lorsque les entreprises n'embauchent pas, elles ont aussi du mal à signer des contrats d'apprentissage.
- Au niveau de la qualité de la formation et du suivi des apprentis-es. Ainsi le taux de rupture du contrat d'apprentissage reste encore trop important.
- Au niveau des difficultés que certains jeunes ont à trouver un contrat d'apprentissage. Ainsi, contrairement à la voie scolaire, l'égalité d'accès aux contrats à tous

les jeunes, quels qu'ils soient est pour l'instant loin d'être garantie.

- Enfin, l'apprentissage ne permet que trop rarement aux jeunes de poursuivre leur formation à un niveau de qualification supérieur. Ainsi, même si l'apprentissage se développe de plus en plus dans le supérieur, ce ne sont malheureusement pas les apprentis-es issus des niveaux V et IV qui en bénéficient.

**Malgré cela, le gouvernement poursuit la politique de développement de l'apprentissage** déjà conduite au cours de la précédente législature alors qu'il paraîtrait nettement plus approprié de renforcer la voie scolaire.

Pour la FSU, l'apprentissage n'est pas la réponse magique, pertinente ou satisfaisante pour les jeunes de moins de 18 ans. C'est au sein du système scolaire que la difficulté scolaire doit être surmontée. Tout élève doit pouvoir poursuivre sa formation initiale jusqu'à 18 ans, sous statut scolaire.

**Pour la FSU, l'apprentissage ne doit pas se développer au détriment des formations professionnelles initiales sous statut scolaire.**

La FSU rappelle que ces deux voies de formation reposent sur deux logiques et deux approches bien différentes. Elle considère que **l'Éducation nationale doit garder la main sur les parcours de formation professionnelle** des jeunes en continuant à proposer et à développer des parcours complets sous statut scolaire permettant aux jeunes d'être affectés dans les formations en fonction de leur projet personnel et professionnel, sans mixage des parcours et des publics pour les premiers niveaux de qualification.

En ce qui concerne les dispositions sur le financement des formations en apprentissage, pour la FSU, la volonté de vouloir assurer un meilleur contrôle de ces financements de formation initiale des jeunes va plutôt dans le bon sens.

>>>

La collectivité ne peut plus accepter qu'une partie non négligeable de la taxe d'apprentissage s'évapore, qu'aucune solution ne soit offerte aux jeunes dont le contrat est rompu dans les premiers mois de leur formation, que les régions se voient dans l'obligation de combler à fonds perdu les déficits de nombre de CFA, que l'encadrement des jeunes en formation soit insuffisant voire inexistant...

Mais dans le même temps, il ne faudrait pas réactiver une concurrence entre les formations en apprentissage et celles sous statut scolaire ou étudiant. Comment le garantir, notamment au niveau des financements et de la répartition de la taxe d'apprentissage sans définir de façon très précise la répartition de celle-ci entre quota et barème, et les champs d'utilisation de ceux-ci ?

Or le projet de texte qui nous est proposé aujourd'hui est celui de tous les possibles : en l'absence des textes réglementaires qui devront l'accompagner, il nous est bien difficile d'appréhender les conséquences de ce texte. Et ceci est d'autant plus difficile que nos organisations syndicales du 2<sup>nd</sup> degré, de l'enseignement professionnel, de l'enseignement supérieur, du ministère de l'agriculture, et même de Pôle emploi, pourtant largement représentatives dans leur secteur, n'ont pas été consultées spécifiquement sur ce texte. À titre d'exemple, la diminution de la part hors quota dite « barème » continue à nous inquiéter. En effet, cette diminution risque d'impacter les établissements publics relevant du ministère de l'Éducation nationale ou de l'agriculture.

Alors, il est vrai que nous voyons quelques éléments qui peuvent représenter des avancées dans ce texte : une garantie de gratuité de l'entrée en apprentissage pour les jeunes et les entreprises (c'est bien le moins que l'on pourrait attendre), l'affichage d'une formation des tuteurs, une clarification de la gestion et de la traçabilité des fonds de l'apprentissage, une ouverture bien timide vers des CDI pour les apprentis, une tentative d'évaluation du coût de l'apprentissage. Mais l'ensemble

de ces éléments sont tributaires de la rédaction des textes d'application. Et surtout nous voyons dans ce projet de texte un contrôle accru des régions sur le financement, via la taxe d'apprentissage, de l'ensemble des formations professionnelles en particulier des formations universitaires ; un rôle pilote -et pour nous inacceptable- des chambres consulaires dans la répartition de la taxe.

Enfin, la FSU considère qu'en matière de développement qualitatif de l'apprentissage, il reste encore beaucoup à faire et concrètement il n'y a dans ce texte aucune initiative permettant de lutter contre les faiblesses inhérentes à l'apprentissage : les discriminations à l'embauche, la difficulté de la lutte contre les ruptures de contrats, l'absence de contrôle par l'État des périodes en entreprise et des formations dispensées dans les CFA, l'effacement des garanties du maintien de diplômes professionnels nationaux marqueurs de la reconnaissance des qualifications. [...]

Il s'agit donc pour nous d'un texte qui ouvre quelques portes, conforte nombre de nos inquiétudes et ne répond pas aux principaux problèmes des formations en apprentissage dans ce pays, la FSU ne pourra pas y adhérer.

---

*La FSU a voté contre ce texte au CESER, au CNFPTLV et au CSE du 19 décembre. Malgré cela, le texte a reçu un avis favorable au CSE :*

*Pour : 25 (SGEN-CFDT, FCPE, UNEF, UNL, ...)*

*Contre : 21 (FSU, FO, CGT, SUD, ...)*

*Abstention : 15 (UNSA, ...)*

Le texte d'application (décret) devrait être présenté lors d'un prochain CSE. Il doit notamment détailler la part hors quota, dit aussi "barème", de la taxe d'apprentissage qui permet de financer les formations hors apprentissage comme l'enseignement professionnel en LP, SEP, SEGPA et EREA.

***Le SNUEP et la FSU resteront vigilants pour que la part allouée aux établissements publics de la formation initiale sous statut scolaire ne soit pas en diminution. Nous continuerons à intervenir en ce sens au niveau des ministères concernés.***

## **GROUPE DE TRAVAIL MÉTIERS - MISSIONS DES ENSEIGNANT-ES DU 2<sup>ND</sup> DEGRÉ >**

Déclaration SNUEP-FSU  
12 décembre 2013  
CAPN Promotion échelon  
29<sup>ème</sup> Rectorat

Le ministère a mis en place depuis décembre des groupes de travail sur les carrières. Ces deux premiers groupes ont eu pour objet de définir les missions des enseignant-es ainsi que celles des formateurs et tuteurs dans le cadre des ESPE.

**Dans sa première version** le ministère rappelait que nos missions s'effectuaient dans le cadre des 1607 heures annuelles que doivent l'ensemble des personnels de la Fonction publique. Ce point a été dénoncé par le SNUEP-FSU ainsi que par toutes les OS, car il peut « permettre une annualisation globale » de nos services. Au vu du refus de l'ensemble des OS le ministère a proposé une version plus acceptable qui tient compte de la spécificité des statuts particuliers.

**Pour les missions liées à l'activité d'enseignement** le ministère y met la totalité des activités qui nous sont demandées actuellement : suivi des élèves, évaluation, aide, liens avec les familles, travail en équipe pédagogique, travail en équipe pluridisciplinaire, suivi des PFMP ainsi que les activités dans le cadre des projets pédagogiques. Rien de bien nouveau si ce n'est la prise en compte des activités de préparation et de recherche pour réaliser les heures d'enseignement qui figurent enfin noir sur blanc dans la liste. Cette liste montre bien l'augmentation des missions et des tâches que nous constatons depuis plusieurs années. Il est fortement regrettable qu'elle ne s'accompagne pas d'une étude quantitative en termes de temps de travail. Au prétexte qu'il n'en a pas les moyens, le ministère se refuse à prendre en compte tout allègement de service qui permettrait de réaliser ces missions sans qu'elles s'accompagnent d'une forte augmentation du temps de travail. Il est à craindre que ce texte ré-officialisant toutes ces activités annexes soit utilisé par les chefs d'établissements dans le but de contraindre les collègues à s'y investir davantage.

Le SNUEP-FSU revendique pour tous les enseignant-es de l'enseignement professionnel une obligation de service à 15 h d'enseignement accompagnées de 3 heures dédiées au travail en équipe pédagogique et pluridisciplinaire.

### **Missions complémentaires**

La troisième partie traite les missions complémentaires : professeurs principaux, coordonnateur de discipline, tuteur... Ces missions seront proposées aux enseignant-es sur la base du volontariat. Le SNUEP-FSU regrette que dans la majorité des cas, elles ne donneront pas lieu à un allègement de service mais seront rémunérées en indemnités du type IFIC ou autres.

**La fiche sur les activités pédagogiques** réaffirme l'obligation de service de 18 h de face à face pédagogique auquel peut s'ajouter une HSA. Les heures d'enseignement pour les CPGE, les BTS et les classes de terminale en lycée général et technologique seront pondérées. Le SNUEP-FSU condamne la décision du ministère qui, faute de moyens financiers, n'appliquera pas la pondération de 1,1 h aux heures d'enseignement en classe de terminale de Bac Pro. De même, le SNUEP-FSU considère que la pondération de 1,1 h qui pourrait s'appliquer dans le collège des réseaux d'éducation prioritaire devrait pouvoir s'appliquer en LP où un public souvent difficile est accueilli.

Le SNUEP-FSU revendique le maintien de la prime d'éducation prioritaire en cas de déclassement de l'établissement.

**Le SNUEP-FSU restera vigilant aux suites données aux différents GT carrières qui auront lieu en janvier 2014.**

>>>

## Pour une véritable revalorisation de nos salaires

Le SNUEP-FSU constate que la situation des fonctionnaires de la Fonction publique d'État est de plus en plus dégradée : gel du point d'indice depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, annonce de la poursuite de ce gel des salaires pour 2014, voire jusqu'en 2017, perte de pouvoir d'achat, dépréciation des carrières, tassement des grilles.

### Le SNUEP-FSU dénonce cette situation et revendique :

- des mesures générales, par l'augmentation de la valeur du point, pour assurer la progression du pouvoir d'achat (et lutter contre l'érosion des carrières) ;
- une meilleure reconnaissance des compétences et des qualifications.

Pour le SNUEP-FSU une véritable revalorisation doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement pour arriver à :

- **une entrée dans le métier à l'indice 540 soit 2500 € brut au 1/07/10**
- la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 436,78 €.
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour toutes et tous : le 8<sup>e</sup> échelon en 9 ans à l'indice 804 - indice supérieur à celui actuel du 7<sup>e</sup> de la Hors Classe - ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.
- la rétribution de l'heure supplémentaire obligatoire en fonction de l'indice de l'enseignant-e et majorée de 25 %
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.
- le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

## CONGRÈS NATIONAL APPEL À CONTRIBUTIONS >

En vue de la préparation des congrès académiques, un ou deux SNUEP infos seront consacrés aux contributions individuelles, académiques, de groupe ou de tendance.

Faites parvenir votre contribution à :  
[national@snuep.com](mailto:national@snuep.com)



### BO n° 47 du 17 décembre 2013

Concours général des métiers  
Baccalauréats professionnels :  
modification  
arrêté du 19-11-2013 - J.O. du 30-11-2013

### BO n° 47 du 17 décembre 2013

Actions éducatives  
Journée franco-allemande  
du 22 janvier 2014  
note de service n° 2013-188 du 4-12-2013

### BO n° 47 du 17 décembre 2013

Promotions corps-grade  
Accès aux corps des professeurs  
certifiés et des professeurs  
d'éducation physique et sportive  
note de service n° 2013-194 du 11-12-2013-  
NOR MENH1329813N

Il est intéressant de regarder ce que nous dit l'enquête PISA publiée cette semaine. La principale caractéristique française se situe dans l'importance et la persistance des inégalités entre les jeunes devant la réussite scolaire. Ces inégalités scolaires sont fortement corrélées aux inégalités sociales mais aussi à celles de genre et ethniques. L'école reproduit donc en son sein les inégalités sociales qui marquent notre société, sans parvenir à les surmonter.

PISA éclaire donc une situation que nous connaissons bien et qui se traduit par **un nombre important d'élèves en difficulté tout au long de leur parcours scolaire et par un nombre élevé de sorties sans qualification**. Certes, notre école ne fait pas que des erreurs. Elle fait aussi réussir une grande partie des élèves, ce qui mériterait d'être davantage mis en valeur. Mais, pour lutter contre un échec scolaire lourd qui se concentre trop souvent sur les mêmes territoires, il est urgent d'agir pour une réelle transformation de l'ensemble du système éducatif. Et la lutte contre l'échec scolaire n'est bien évidemment pas qu'une simple question de rythmes scolaires.

Dans un contexte où **la crise n'épargne pas les familles dont nous scolarisons les enfants, les résultats de notre école sont aussi ceux d'un creusement des inégalités**. Dans trop d'écoles des territoires défavorisés, les « têtes de classes » sont parties, laissant entre eux les élèves issus des milieux les plus fragiles. Or, la mixité sociale est indispensable pour élever le niveau de tous les élèves.

**La FSU réaffirme son ambition d'une exigence identique pour tous les jeunes**. C'est un enjeu majeur des discussions qui s'ouvrent sur la rénovation des programmes et sur l'éducation prioritaire. L'École doit être pensée en priorité pour les jeunes qui en sont le plus éloignés, celles et ceux qui n'ont qu'elle pour apprendre. Il s'agit d'assurer vraiment la réussite de tous, à tous les ni-

veaux, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur. L'école doit jouer son rôle d'amortisseur des inégalités et être en mesure de rétablir la justice dans les destins scolaires des élèves.

Il s'agit aussi de **permettre l'élévation du niveau de qualification qui reste une des conditions indispensables pour faire face à la crise et aborder les mutations économiques et culturelles à venir**.

Le sujet d'aujourd'hui n'est pas sans lien avec les différents chantiers ouverts notamment sur les métiers. Il s'agira notamment de permettre d'autres organisations pédagogiques (plus de maîtres que de classes en primaire, travail en équipe, travail interdisciplinaire, possibilité de diversifier les pratiques et approches pédagogiques...) mais aussi par des conditions d'exercice du métier améliorés. Nous saluons la perspective d'allègement du temps d'enseignement pour les enseignants d'éducation prioritaire pour leur dégager un temps spécifique pour la relation aux familles, le travail en équipe. Suite à nos interventions, nous nous félicitons aussi de voir la situation des PE et professeurs de collège, en éducation prioritaire, traitée dans un même mouvement, une même ampleur et un même calendrier. Il faut maintenant le concrétiser. Ainsi, les liens entre les différents chantiers ouverts sont indispensables. L'objectif est d'améliorer la situation des personnels à tous les niveaux sans les mettre en concurrence. Sans oublier, par exemple, les enseignants des collèges, et en répondant à ceux qui enseignent en classes préparatoires et dans les grandes écoles.

Les annonces que vous faites sur le collège devront tenir compte de ce qui se passe en lycée sur les heures données pour investissement pédagogique. Une telle démarche doit reposer sur des orientations claires et les enseignants doivent pouvoir bénéficier d'un réel accompagnement.

Le lycée, dont le « chantier » doit commencer prochainement, ne doit pas être oublié dans les chantiers actuels (programmes, métiers...).

D'une part parce que les attentes sont fortes chez les **enseignants des lycées et notamment ceux des lycées professionnels, d'autre part par souci de cohérence entre tous les niveaux (primaire/collège mais aussi collège/lycée). Nous rappelons, en présence du président du CSP, notre demande d'une évaluation du bac pro.**

**Le travail du conseil supérieur des programmes doit y contribuer. La mise en place d'un Conseil supérieur des programmes, qui devra donner également un avis sur la formation initiale et continue des enseignants** et également sur les contenus des concours de recrutement, constitue une avancée importante. Cette réforme de la construction des programmes nous semble indispensable car les liens entre contenus, formation et concours doivent enfin être pensés ensemble en lien avec la recherche. Cela doit aussi concerner l'université et les universitaires car ils interviennent dans la formation des étudiants.

Pour le CSP la tâche n'est pas simple. Il doit notamment travailler sur le contenu du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, l'introduction du mot « culture » imposant une modification dans l'approche du socle et des programmes.

Il ne s'agit donc pas du simple toilettage d'un outil qui a montré ses limites et qui n'est pas accepté par les personnels, mais bien d'une redéfinition du socle. Cela devrait permettre aussi de mettre fin à la double prescription socle-programmes. Il faudra éviter un empilement d'injonctions, construire des cohérences entre programmes des différents cycles (école primaire, collège et lycée) et entre disciplines.

Les contenus redéfinis devront être exigeants et mobilisateurs pour les élèves. Ils devront s'adresser à chacun d'eux. Ils devront aussi être com-

préhensibles par tous les acteurs. La CSP devra pour cela écouter experts, chercheurs et enseignants tout au long du processus d'élaboration. Il faudra aussi articuler le travail du CSP avec celui de la DGESCO, de l'inspection générale et la parole des enseignants. Cela demande du temps. Il ne faudra pas sacrifier le temps de la réflexion à celui de la communication publique.

**La FSU demande qu'après la consultation des enseignants** du premier degré, organisée de façon peu satisfaisante mais dont il faut maintenant qu'il en soit tenu compte, aussi bien s'agissant du bilan que les enseignants tirent des programmes de 2008 que de leurs propositions pour la suite, il est indispensable d'organiser une consultation pour les enseignants du second degré.

Pour accompagner la mise en œuvre des nouveaux programmes, il est nécessaire de prévoir des plans de formation étalés sur plusieurs années, dans le cadre notamment d'une formation continue refondée et améliorée aussi bien en volume qu'en qualité.

Bien évidemment, ces réflexions et décisions ne peuvent pas se penser sans cohérence avec ce qui se discute dans d'autres chantiers comme celui des métiers. La manière d'enseigner n'est pas indépendante de celle des contenus à enseigner. Il s'agit de permettre aux enseignants de pouvoir agir réellement dans la classe car c'est là que se joue l'essentiel des apprentissages.

**La reconquête du système éducatif doit se faire avec les personnels car aucune transformation du système éducatif n'est possible sans eux, sans la reconnaissance de leur métier et de leur travail.**

## FERMETURE DE LA SECTION FONDERIE DU LYCÉE JEHAN DE BEAUCE DE CHARTRES >

Le projet de la carte des formations a été évoqué lors du CT Académique du 28 novembre. Peu de changements, mais un point brûlant, la fermeture proposée de la section Bac Pro fonderie de Chartres. Une quarantaine d'enseignant-es étaient présents devant le rectorat pour protester contre cette fermeture, le même jour des centaines de lycéens manifestaient à Chartres. Le traitement par les forces de l'ordre est bien différent d'une manifestation à l'autre. Si leur action a été très discrète devant les dégradations des portiques écotaxe en Bretagne, la réponse a été plus musclée à Chartres avec gaz lacrymogène et interpellations de lycéens.

La modification du Code de l'éducation par la loi du 18 juillet 2013 amène à revoir l'élaboration de la carte des formations. Cela revient en fait à donner le dernier mot aux régions qui doivent adopter la carte des formations initiales en apprentissage mais aussi sous statut scolaire. Les rectorats peuvent proposer d'autres choix que la région mais au risque que cette dernière ne l'adopte pas en assemblée plénière. Les rectorats n'ont plus comme prérogative que de fixer les ordres de priorité concernant les fermetures et ouvertures de sections. Les représentants des personnels en CTA n'ont même plus la possibilité de voter la carte des formations mais seulement ces priorités !

Cette décision de fermeture semble avoir été prise pour éviter à la région la rénovation des deux plateaux techniques existants sur l'académie (Chartres et Vierzon). La région Centre est pourtant moins regardante lorsqu'il s'agit de développer l'apprentissage pour lequel, rappelons-le, un jeune formé par cette voie, tous niveaux confondus, coûte 26 % plus cher qu'un jeune scolarisé. Elle argumente sur le fait que peu de débouchés existent en région Centre, alors que cette section est la seule à alimenter le grand ouest. À une époque où on nous vante les bienfaits de la mobilité européenne des jeunes et des efforts

économiques de l'UE en matière de développement de la formation professionnelle et de la lutte contre le chômage des jeunes, on peut légitimement se poser des questions sur la stratégie des régions. Puisque plusieurs régions sont irriguées par cette formation, seraient-elles incapables de mutualiser leurs moyens pour la conserver ? Il est également étonnant que l'ONISEP Centre ait mis en ligne sur son site, le 13 novembre 2013, une plaquette vantant les nombreux débouchés qu'offre cette formation.

Comme toutes les filières industrielles, les sections fonderie de l'académie souffrent d'une mauvaise image auprès des jeunes qui les délaissent alors qu'elles offrent pourtant de réelles possibilités d'insertion (d'après le CIO, 700 emplois de fondeurs ne trouveraient pas preneurs). Il serait donc urgent que rectorat et région mettent sur pied une campagne de promotion et de revalorisation de ces formations.

Lors du CTA, nous avons argumenté sur les chiffres présentés par le rectorat et sur le choix des interlocuteurs. En effet, c'est l'UIMM (MEDEF) qui a été consultée pour évaluer les besoins en formation et non pas la fédération des forges et des fonderies ! De plus l'ONISEP Centre a fait paraître sur son site un article le 13 novembre 2013 pour la promotion des sections fonderie de l'académie. Nous avons semé le doute et la rectrice s'est engagée à venir au lycée Jehan de Beauce pour évaluer l'impact qu'aurait la fermeture de la section fonderie.

Le CAEN aura lieu le 11 décembre (à cette occasion, il est prévu un rassemblement devant la préfecture de région) et la région devrait arrêter la carte des formations lors de son assemblée du 18 décembre.

**Les collègues et lycéens sont bien décidés à se battre pour conserver leur section. Le SNUEP-FSU leur apportera tout son soutien.**

## TEXTE ACTION >

La dégradation continue de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage de nos élèves sont le résultat des politiques libérales menées, qu'elles soient nationales ou européennes.

### **Politiques d'austérités européennes-**

Partout en Europe les gouvernements mènent des politiques qui favorisent les marchés financiers au détriment des populations. On observe dans tous les pays européens la casse des acquis sociaux et des droits fondamentaux, la casse du droit de travail et du statut des fonctionnaires, la baisse et/ou le gel des salaires, l'augmentation du temps de travail, la remise en cause des acquis liés aux retraites, la remise en cause du droit à l'avortement, de l'accès égalitaire aux soins, etc. Ces choix budgétaires d'austérité, invoqués par les gouvernements pour rembourser la dette, ont pourtant démontré leur inefficacité et leur échec est aujourd'hui criant. La situation économique des pays d'Europe les plus touchés, Portugal, Grèce, Espagne, continue de se dégrader. Malgré la crise sociale et sanitaire dans laquelle ces pays ont été plongés, les attaques contre les droits perdurent et s'étendent : fermetures d'hôpitaux, privatisation de l'électricité, de l'eau, de la formation, réduction des salaires des fonctionnaires, retraites à 66 ans au Portugal ...

### **Justice fiscale pour la justice sociale**

En France, la pauvreté atteint aujourd'hui 14,5 % de la population soit 8 millions de personnes. La moitié des personnes pauvres ont moins de 30 ans. Au niveau de l'emploi, la situation sociale est alarmante et explosive : 700 plans sociaux ont été notifiés cette année (GAD, La Redoute, Marine Harvest, Air France, PSA, Fagor-Brandt, Michelin, etc.). Ces plans de licenciements ont été favorisés et facilités en grande partie par l'ANI et par le vote de la loi sur la sécurisation de l'emploi. Pauvreté, chômage, précarité, conditions de travail dégradées et pouvoir d'achat en baisse sont les effets désastreux des politiques gouvernementales libérales actuelles. Le SNUEP-FSU revendique l'urgence d'un changement de cap concernant les po-

litiques économiques à l'œuvre, c'est le capital qu'il faut taxer et non le travail pour tendre vers plus de justice sociale. Le nombre de foyers fiscaux mis à contribution a augmenté de 10 % cette année, soit 1,8 million de foyers modestes en plus. Le gouvernement a d'ores et déjà acté une augmentation de la TVA, impôt indirect le plus injuste. Cela permettra de ponctionner 7 milliards d'euros supplémentaires sur les ménages quand dans le même temps il a concédé un crédit d'impôt de 20 milliards aux entreprises, sans contrepartie. C'est un véritable dumping fiscal dont il s'agit. Ces choix participent d'un fort paradoxe : alors que les impôts ont été créés pour améliorer l'ensemble des services aux publics, les services publics ne seront ni améliorés ni développés ; c'est l'impôt même qui perd son sens.

Dans ce contexte de politique anti-sociale, rejetée par l'ensemble de la population, le gouvernement a débuté les consultations avec les organisations syndicales et les groupes parlementaires pour une réforme de la fiscalité.

### **Le SNUEP-FSU s'oppose à l'augmentation des taux de la TVA qui va encore dégrader le pouvoir d'achat du plus grand nombre.**

Un véritable débat doit avoir lieu sur l'ensemble des problématiques liées à la fiscalité, les niches fiscales, les taxes sur les capitaux et l'évasion fiscale. Les transactions financières ne peuvent et ne doivent pas être écartées des discussions. Il est urgent que d'autres choix fiscaux soient opérés. Cette réforme fiscale doit participer d'un changement de cap que le gouvernement doit tenir en s'appuyant sur le mouvement syndical et social. La réforme doit déboucher sur une autre redistribution des richesses permettant d'améliorer la situation des citoyen-nes et de financer les services publics. Une réforme doit permettre aussi une amélioration du pouvoir d'achat et une protection sociale, de meilleure qualité pour toutes et tous.

>>>

---

Texte action  
Conseil national  
12 et 13 décembre 2013

## **Contre les reculs idéologiques**

Les choix politiques actuels de réductions budgétaires drastiques génèrent une paupérisation grandissante et font le lit des idéologies raciste, sexiste, homophobe et xénophobe. Ces idéologies sont portées par les extrêmes-droites européennes. Celles-ci sont dorénavant organisées dans quasiment tous les pays européens et sont parfois très actives. En France, les derniers résultats aux élections partielles sont alarmants et confirment nos craintes. Les attaques sexistes et racistes incessantes dont a notamment fait l'objet la ministre Ch. Taubira sont inacceptables. Les discours réactionnaires et sécuritaires se multiplient, souvent portés par les personnalités politiques (Manuel Valls et sa supposée impossible intégration des Roms). Le SNUIPP-FSU et plusieurs sections départementales de la FSU ont été victimes d'agressions de la part du groupe réactionnaire « Printemps Français ». Le SNUEP-FSU condamne les tentatives d'intimidation par ces ennemis des droits et de la démocratie.

Dans ce cadre, le SNUEP-FSU dénonce la politique migratoire du gouvernement. Il est urgent de rassembler et de constituer dans toutes les organisations progressistes des groupes de veille contre l'extrême-droite et d'organiser une riposte à la hauteur des enjeux.

Le SNUEP-FSU appelle aussi toutes ses militant-es à diffuser les analyses de la revue intersyndicale VISA (Réseau de Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes).

**Le SNUEP et la FSU organisent une initiative intersyndicale contre l'extrême-droite le 29 janvier à Paris et appelle les militant-es du SNUEP-FSU à y participer en nombre.**

## **Contre la criminalisation de l'action syndicale**

La répression syndicale menée par les précédents gouvernements de droite se poursuit sous le gouvernement en place depuis plus de 18 mois maintenant. Cinq syndicalistes de Roanne - ayant inscrit des slogans hostiles au gouvernement sur les

murs de la préfecture en marge d'une manifestation contre la réforme des retraites en septembre 2010 et ayant refusé de se soumettre à un prélèvement ADN- restent poursuivis : un mois de prison avec sursis a été requis à leur encontre.

Le SNUEP-FSU demande l'abandon des poursuites à l'encontre de ces cinq syndicalistes, ainsi qu'à l'encontre de l'ensemble des militant-es syndicaux poursuivis pour des faits relevant de l'action syndicale.

## **Discussions et chantiers en cours**

Le ministère a initié des chantiers sur les métiers et initiera dès janvier des chantiers sur les 3 voies du lycée. Dans ce contexte, les résultats de l'étude PISA révèlent que le système éducatif français est un système profondément inégalitaire. Réduire ces inégalités doit être une priorité et nécessite un changement de cap impératif au niveau des politiques budgétaires, éducatives et sociales.

## **Sur les métiers/statuts**

Le SNUEP-FSU a participé aux discussions sur le chantier « métiers » du ministère. **Le contexte actuel de réforme des rythmes scolaires, de réforme des statuts des CPGE contre l'avis des personnels, nous invite à une grande méfiance et à la plus grande vigilance.**

Le texte de « cadrage » que le ministère propose est une compilation de tous les statuts particuliers en une déclinaison commune en ce qui concerne les missions. Pour les missions liées à l'activité d'enseignement, le ministère dresse une liste de l'ensemble des activités qui nous sont demandées actuellement : suivi des élèves, évaluation, aide, liens avec les familles, travail en équipe pédagogique, travail en équipe pluridisciplinaire, suivi des PFMP ainsi que les activités liées aux projets pédagogiques.

Si cette liste montre bien l'augmentation incessante de nos missions et de nos tâches, sans oublier d'y inscrire nos activités de préparation et de recherche nécessaires à notre pratique, elle ne s'accompagne en rien d'une étude quantitative en termes de temps de travail.

>>>

Au prétexte qu'il n'en a pas les moyens, le **ministère se refuse à prendre en compte tout allègement de service** qui permettrait de réaliser ces missions sans qu'elles s'accompagnent d'une forte augmentation du temps de travail.

Le listage officiel de l'ensemble de ces activités représente un risque sérieux dans le sens où **il constitue une arme pour les chefs d'établissement pour contraindre les collègues à augmenter encore leur temps et charge de travail**. Le SNUEP-FSU revendique pour tou-te-s les enseignant-es de l'enseignement professionnel une obligation de service à 15 h d'enseignement accompagné de 3 heures dédiées au travail en équipe pédagogique et pluridisciplinaire.

Notre intervention a permis que le ministère retire de son texte la référence aux 1607 heures. Le SNUEP-FSU combattra toute volonté d'annualiser le temps de travail des PLP. En ce qui concerne les missions complémentaires, le ministère n'envisage pas d'allègement de service. Elles seront rémunérées en indemnités du type IFIC (de 400 à 2400 €, montant variable selon la situation) ou autres. Le SNUEP-FSU considère que la pondération de 1,1 h qui pourrait s'appliquer dans le collège et dans le réseau d'éducation prioritaire devrait pouvoir s'appliquer en LP où un public souvent difficile est accueilli.

**Le SNUEP-FSU revendique le maintien de la prime d'éducation prioritaire** en cas de déclassement de l'établissement. **Lors de ces discussions, le SNUEP-FSU portera la voix des PLP et s'opposera à toute dégradation supplémentaire, à toute volonté d'annualisation, à tous les coups de canif portés à nos statuts...**

### **Education prioritaire**

Le SNUEP avec la FSU a lancé une enquête sur l'EP. Cette enquête montre que 2/3 des personnes qui ont répondu jugent leurs conditions de travail insatisfaisantes ; pour 3/4 d'entre elles les effectifs dans les classes sont trop lourds et de manière assez générale elles trouvent que les possibilités de pratiques professionnelles ne sont pas assez diversifiées. Ce qui apparaît le plus important pour assurer la réussite

des élèves est la question de la réduction des effectifs, la possibilité de travailler en groupes réduits et de dégager du temps pour la concertation, le travail en équipe et les relations avec les familles. La question de la formation notamment continue est un élément important mis en avant par la profession.

Le SNUEP avec la FSU rappellera nos propositions pour l'éducation prioritaire, que ce soit sur la carte de l'éducation prioritaire comme sur l'amélioration des conditions de travail des personnels (temps, formation, travail en équipes pluri-professionnelles, salaires, indemnités, formation, autonomie des équipes...).

**Le SNUEP-FSU interviendra de nouveau pour que les LP ne sortent pas de la carte de l'éducation prioritaire et que les moyens y soient mis pour la réussite de tous ses jeunes.**

### **Carte des formations**

Actuellement les rectorats et les régions travaillent sur la mise en place de la future carte des formations sous statut scolaire et en apprentissage. Si les régions ont plein pouvoir sur l'apprentissage, en ce qui concerne les formations sous statut scolaire, le rectorat doit trouver un accord avec les régions à travers la signature d'une convention annuelle prévue par la loi. Si la région arrête la carte régionale des formations, c'est après l'accord du rectorat. La carte des formations sous statut scolaire est donc bien de la responsabilité du rectorat et doit le rester. Le SNUEP-FSU dénonce l'attitude de certains rectorats qui essaient de se décharger de leur responsabilité sur la région. Nous demandons à ce que le dialogue avec les OS puisse être organisé et que celles-ci puissent s'exprimer sur cette question notamment dans le cadre du CTA.

**Le SNUEP-FSU dénonce la politique de développement de l'apprentissage mise en œuvre par les régions et les rectorats** notamment via le développement de l'apprentissage public avec la mise en place du mixage des parcours et des publics.

>>>

Le SNUEP-FSU demande à ce que les formations sous statut scolaire soient développées partout afin de garantir la qualité des formations et permettre une meilleure affectation des élèves à l'entrée de la voie professionnelle sous statut scolaire.

**Le SNUEP-FSU dénonce un nouveau plan de relance de l'apprentissage (500 000 ap-prenti-es).** Nous continuons à penser que ce n'est pas la réponse à apporter aux jeunes en difficulté ou aux « décrocheurs ».

### **Bac Pro Gestion Administration**

Trois ans après la mise en place du Bac Pro 3 ans qui avait déjà réduit drastiquement les enseignements, la fusion-rénovation des Bac Comptabilité et Secrétariat vers le Bac Pro GA est entrée en vigueur en 2012. Les enseignements ont été dilués et certains savoirs de base ont disparu, notamment en comptabilité. Le SNUEP-FSU rappelle son attachement à un Bac Pro centré sur un métier et dénonce ce Bac Pro tourné uniquement vers une polyvalence de diverses tâches d'exécution administrative.

Ce Bac Pro « rénové » se caractérise par une densité de travail accrue pour les enseignant-es, mais aussi par une légèreté des contenus enseignés. Sans aucune base solide en début de formation, l'élève en Bac Pro GA doit pourtant valider des compétences évaluées en permanence. Tout est orienté vers l'entreprise : les enseignant-es doivent « jouer » aux chefs de service, dans une logique d'évolution au sein d'un collectif de travail (une organisation, un service, une équipe...). Le SNUEP-FSU dénonce l'évaluation par compétences en continu et déconnectée des savoirs.

Le SNUEP-FSU demande un bilan de la mise en place de ce bac et une remise à plat des contenus et méthodes pédagogiques préconisées.

Le SNUEP-FSU constate que l'instauration d'une formation uniquement articulée autour des compétences a augmenté les difficultés et réduit les chances d'évolution dans l'entreprise et de promotion sociale.

Le SNUEP-FSU poursuivra son analyse sur ce bac pro afin de proposer une alternative à celui-ci en termes de RAP. Il multipliera ses interventions au niveau du ministère (DGESCO, IG, ...) pour porter ces propositions et permettre des améliorations le plus rapidement possible. Pour cela, Il initiera des actions au niveau de l'intersyndicale de l'EPP (CP, intervention commune, pétition ...).

### **Enseignement professionnel**

Dans l'enseignement professionnel, la réforme mise en place par ses multiples transformations imposées aux personnels engendrent jour après jour de la souffrance au travail. Aujourd'hui, la désorganisation des enseignements et la détérioration du climat scolaire sont avérées. Les pressions sur les personnels pour afficher une meilleure réussite des élèves sont devenues monnaie courante avec la généralisation du contrôle en cours de formation. Ceci est encore trop peu reconnu par l'institution. Il y a urgence à ce que les CHSCT se saisissent de ces questions. Le SNUEP demande à la FSU dans les CHSCT d'être à l'initiative de ce travail afin de chercher des solutions permettant de retrouver des conditions de travail satisfaisantes et de redonner du sens à leur mission.

**Un an après ses premières annonces permettant « d'améliorer » la réforme de la voie pro,** le ministre a enfin ouvert des discussions sur les modalités de certification et sur les périodes de formation en milieu professionnel. Pour le SNUEP-FSU, ces discussions doivent rapidement déboucher sur des propositions concrètes permettant d'améliorer l'organisation des LP, la réussite des lycéen-nes professionnel-les et les conditions de travail des personnels.

**Le SNUEP-FSU continue à dénoncer la généralisation de l'évaluation par contrôle en cours de formation ou évaluation en cours d'année.** Il rappelle son attachement au caractère national des diplômes et que seules des épreuves ponctuelles anonymes et nationales peuvent garantir la valeur de l'ensemble des diplômes.

>>>

Le SNUEP-FSU considère qu'il n'y a pour l'instant aucune proposition acceptable et qu'il faut continuer à faire pression sur le ministère pour une diminution du nombre de semaines des PFMP et pour remettre en place des épreuves ponctuelles terminales pour le plus grand nombre de disciplines. Le SNUEP-FSU poursuit son travail en intersyndicale.

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public réunie le 2 décembre 2013, CGT EDUC'ATION, SNCL FAEN, SNALC FGAF, SNETAA-FO, SNUEP-FSU, SUD ÉDUCATION, AINSI QUE LA FIDL

---

Appelle les personnels de la voie professionnelle à débattre et à construire leurs revendications sur le thème de l'évaluation des élèves. Nos organisations syndicales rappellent leur opposition au Contrôle en Cours de Formation (CCF). Elles demandent dans l'immédiat au ministre de renoncer au « tout CCF » et le retour à un maximum d'épreuves ponctuelles terminales.

Le SNUEP-FSU rappelle son opposition au remplacement du CCF par une évaluation en cours d'année qui ne serait de fait qu'un CCF relooké sans rémunération associée, pour les personnels. Cette « simplification » du CCF n'améliorerait en rien les conditions de travail des personnels, ouvrirait la porte à un enseignement modulaire. Elle accentuerait le caractère local de l'évaluation, entraînant la rupture de l'égalité des chances sur le territoire national et favorisant la régionalisation des diplômes.

Le SNUEP-FSU réaffirme son exigence du maintien du caractère national des diplômes.

Le SNUEP-FSU appelle les personnels de la voie professionnelle à se mobiliser en intersyndicale notamment en se réunissant dans les établissements (heure mensuelle d'information syndicale HIMS, demande de demi-journée banalisée dans

leur établissement, ...) pour débattre de ces questions.

Le SNUEP-FSU les appelle aussi à multiplier leurs interventions à tous les niveaux (Courriers aux recteurs, aux élu-es, vœux ou motions au conseil d'administration des établissements ...).

**Le SNUEP-FSU appelle les collègues à signer et à faire signer massivement la pétition intersyndicale**

**Le Tout CCF c'est toujours NON !**

[http://www.petitions24.net/le\\_tout\\_ccf\\_cest\\_toujours\\_non](http://www.petitions24.net/le_tout_ccf_cest_toujours_non)

Les 2000 premières signatures ont été déposées au ministère le 18 décembre.

**FAITES CIRCULER LA PÉTITION !  
CONTINUEZ À SIGNER MASSIVEMENT !**

**BO n° 47 du 17 décembre 2013**

Brevet de Technicien Supérieur  
« Systèmes numériques »  
option A « informatique et réseaux »  
option B « électronique et communications »  
Définition et conditions de délivrance  
arrêté du 15-11-2013 - J.O. du 17-12-2013